

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

CT – 6 décembre 2021

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE



UN TRIPLE OBJECTIF :

- ➔ Informer le conseil communautaire du contexte budgétaire et économique
- ➔ Présenter la situation financière et les grands projets de la communauté urbaine
- ➔ Présenter les hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement dans le respect des grands équilibres budgétaires définis dans le cadre de la prospective financière 2020-2025.

Les orientations budgétaires 2022

15 budgets en préparation

Budget principal

Ordures
ménagères

Transports
publics de
personnes

Eau potable

Assainissement
Collectif

Assainissement
Non Collectif

Boucle
locale de
télécom

Archéologie

Phare de
Verzenay

Camping de
Val de Vesle

Budgets à vocation de développement économique :

Parc
d'activité la
Husselle

Parc
d'activité de
la Malle

Zone
d'activité Val
des Bois

Zac de
Bezannes

Zone
d'activité
Pontfaverger

Les lignes directrices qui président à la construction du BP 2022

- ✓ Intensification des investissements
- ✓ Maîtrise des dépenses de fonctionnement pour un autofinancement suffisant des investissements
- ✓ Recours à l'emprunt modéré avec une cible de capacité de désendettement proche de 6 ans en fin de mandat
- ✓ Une fiscalité attractive et limitée aux seuls besoins de financement
- ✓ Prise en compte des derniers effets de la crise sanitaire de la Covid 19.



Avec comme fil conducteur la traduction budgétaire des ambitions et objectifs du projet de territoire.

Les principales hypothèses du budget 2022

Les recettes de fonctionnement

Depuis 2017 la communauté urbaine assure :

- **la neutralité budgétaire pour les communes**
- **la neutralisation fiscale pour les ménages**
- **le lissage des taux pour les entreprises**

Pour 2022 : maintien des taux votés en 2017

- TH : 8,87 % (pour les résidences secondaires) – part principale remplacée par fraction de TVA**
 - TFB : 1,45 %**
 - THNB : 8,08 %**
 - CFE : 24,8 %**
- **Avec comme hypothèse de progression des bases forfaitaires et de la TVA de + 1,5%**

M€	2017	2018	2019	2020	2021	Prévisions 2022
Dotation d'Intercommunalité	7,9	8,1	8,1	8,1	8,1	8,1
Dotation de compensation	28,2	27,6	27	26,5	26	25,4
Total DGF :	36,2	35,7	35,1	34,6	34,1	33,5

Poursuite de l'érosion de la DGF

Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)

- ✓ **Le territoire communautaire (Communauté urbaine et communes) est uniquement contributeur depuis 2021 :**

Territoire communautaire - en K€	2019	2020	2021	2022 (estim.)
Prélèvement FPIC	- 0,91	- 0,85	- 0,67	- 0,81
Garantie de reversement dégressive	3,13	1,57	0	0
FPIC net	2,22	0,72	- 0,67	-0,81

- ✓ En application du principe de solidarité communautaire et conformément aux règles de répartition dérogatoires de droit commun adopté par délibération
 - Les communes membres ne participent pas au financement du FPIC
 - La charge est intégralement supportée par la communauté urbaine

La Dotation de Solidarité Communautaire

	Versé 2018	Versé 2019	Depuis 2020
Reconduction de l'enveloppe de DSC 2017	11,8 M€	11,8 M€	11,8 M€
Compensation totale de la perte ou de la diminution des dotations de péréquation versées par l'Etat	0,66 M€	0,54 M€	0,68 M€
Compensation totale de la perte du reversement au titre du FPIC pour les ex communes de RM (hors ville de Reims)	FPIC	FPIC	0,41 M€
Compensation partielle de la perte du FPIC pour la ville de Reims (33 % de la perte totale de 3 M€)	FPIC	FPIC	1 M€
TOTAL	12,5 M€	12,4 M€	14 M€

2022 : maintien du niveau de DSC à 14 M€ et reconduction des montants perçus par les communes

Fonds de soutien aux investissements communaux

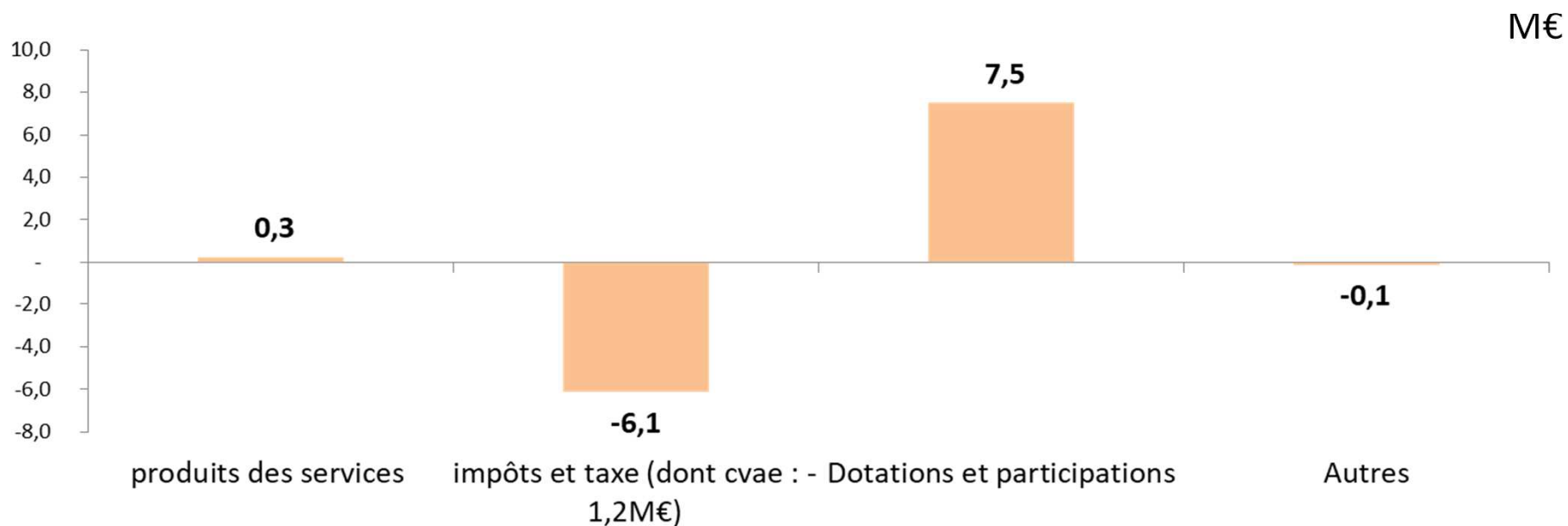
- ➔ **Soutien au développement de l'investissement local et à l'emploi, au dynamisme et à la structuration du territoire.**
- ➔ **Inscription d'un crédit annuel de 1M€ dès 2018**
- ➔ **Maintien du dispositif pour le mandat en cours**

Aucun transfert de charge n'est prévu pour 2022 :

- Stabilité des montants des attributions de compensation **perçus et versés par la CU** en 2022 :
 - AC perçues par la communauté urbaine : **10,8 M€**
 - AC versées par la communauté urbaine : **29,9 M€**

- A l'exception de Les Mesneux – impact 70 K€ lié à la restitution de la compétence Scolaire périscolaire

**Des recettes de fonctionnement stables en 2022 (+ 0,7%) 223 M€/BP
2021 221,4M€**



- Des produits de fiscalité :
 - revalorisés globalement à la hausse (base forfaitaire, TVA)
 - affectés par la baisse de CVAE (-1,2 M€)

Les dépenses de fonctionnement

Les principales hypothèses d'évolution

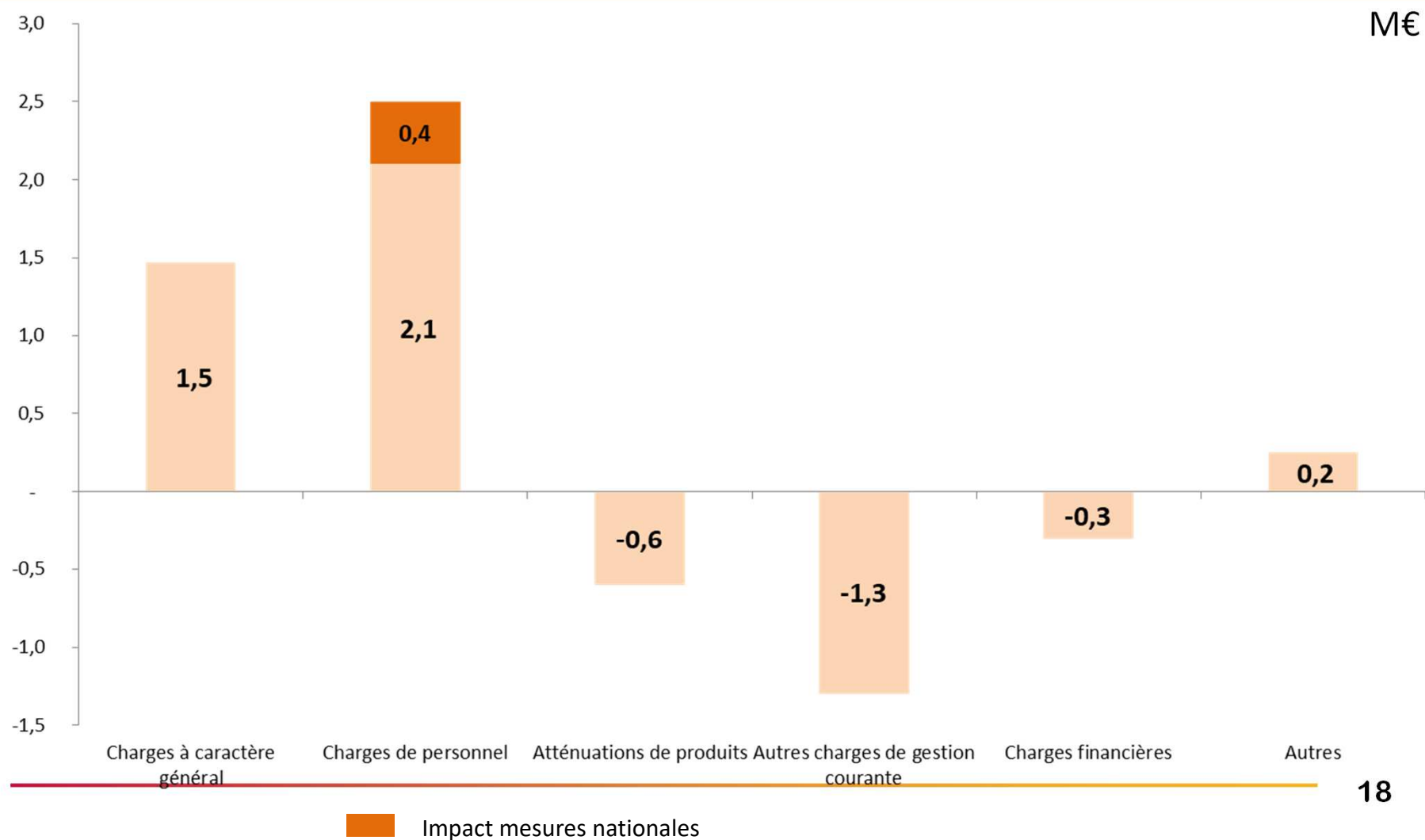
- **Les charges à caractère général en augmentation : + 1,47 M€ dont :**
 - + 130 K€ fluides
 - + 120 K€ entretien de voirie
 - + 480 K€ études et recherches, honoraires
 - + 110 k€ système billettique et système carte simplicité

- **Les dépenses de personnel en augmentation : + 2,5 M€ liée à**
 - Intégration des agents issus d'entités dissoutes et la création de postes estimées à plus de 1,5 M€
 - Application du protocole sanitaire prévue à hauteur de 0,15 M€
 - Application des mesures nationales (catégories C, SMIC) pour 0,35 M€
 - Décisions locales
 - Prévoyance pour 0,15 M€
 - Compensation réforme temps de travail pour 0,25 M€

Les principales hypothèses d'évolutions

- **autres charges de gestion courante en diminution estimée à 1,3 M€ dont principalement :**
 - Contribution au SDIS : + 235 K€
 - Participation chèques mobilité étudiants : + 92 K€
 - Marché aires Accueil Gens du Voyage (au 011) : - 100 K€
 - Subvention Invest in Reims : - 312 K€ (*)
 - Subventions budgets annexes :
 - Transports : - 888 K€
 - OM : + 179K€
 - Phare : + 37 K€
 - Assainissement (pluvial) : + 8K€
 - Agence urbanisme : - 10 K€ (990 K€ contre 1M€ en 2021)
 - Néoma : - 20 K€ (210 K€ contre 230 K€ en 2021)
 - URCA : maintenue à 586 K€
- **charges financières en baisse : - 0,3M€**
- **fin du dispositif de participation à l'exonération de CFE (COVID) : - 0,5M€**

Des dépenses de fonctionnement en hausse de 2,1M€ par rapport au BP 2021



Hypothèses d'évolutions des dépenses de fonctionnement (en valeur)

M€	BP 2021	BP 2022
Total des dépenses réelles de fonctionnement	190,9	193
Attribution de compensation	29,6	29,6
Contingent SDIS	12,8	13
DSC	14	14
Frais financiers	1,9	1,6
Participation aux BA (assainissement, transport, ordures ménagères, phare)	24,2	23,5
Charges de personnel	55,7	58,3
Charges générales	31,2	32,7
Subventions	12,1	11,5
Autres dépenses	9,4	8,8

Les dépenses d'investissements

Les prévisions des dépenses d'investissement

	(M€)
Total des dépenses d'équipement	109,3
Investissements courants	53,8
Investissements projets	55,5

➔ L'investissement courant en hausse de 3 M€

➔ Un investissement projets en hausse de 16M€

Soit + 19M€ par rapport au BP 2021

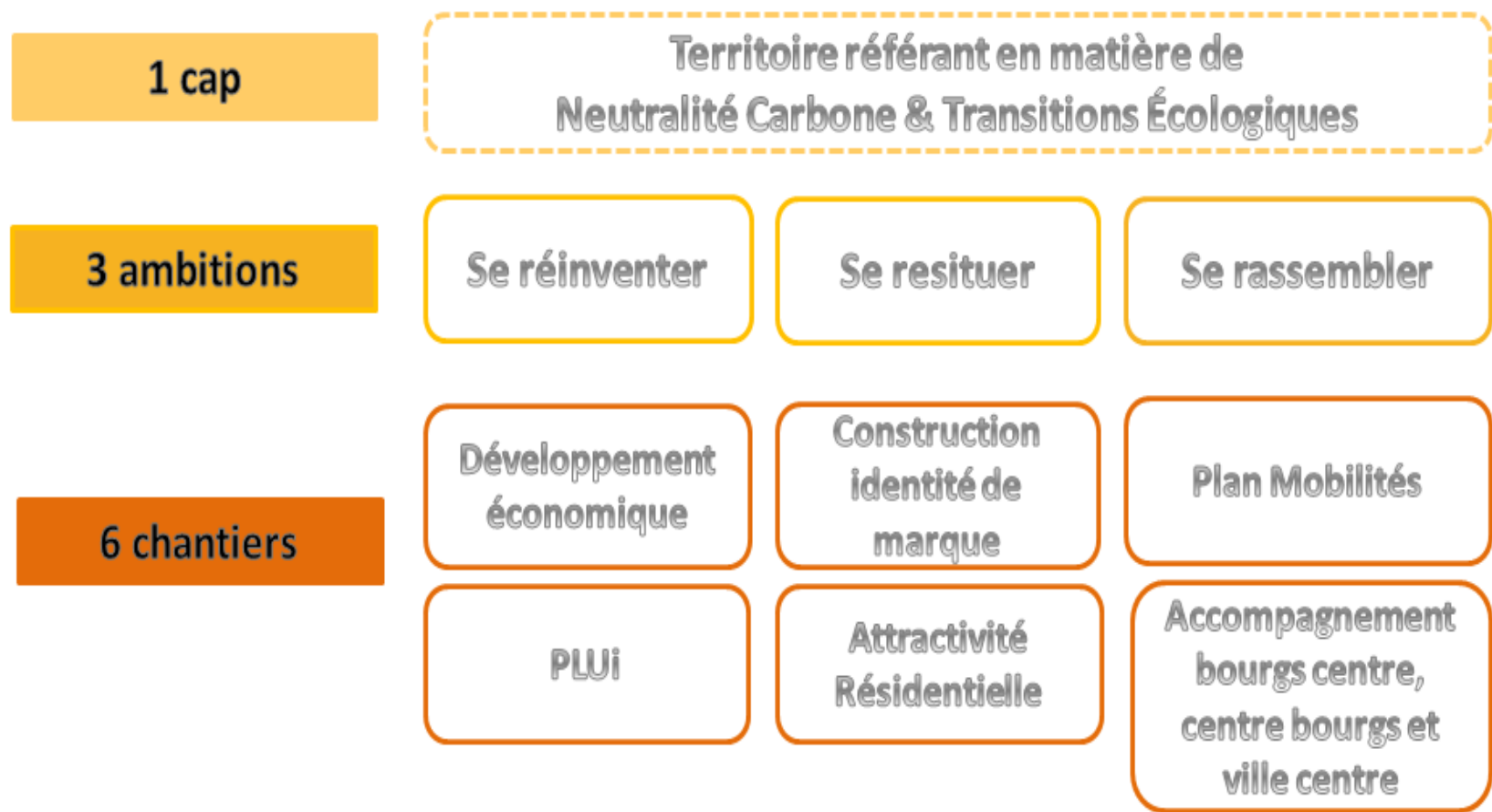
L'investissement prévu tous budgets confondus

Budget	CP 2022 (M€)
Principal	109,3
Eau potable	12,9
Assainissement	17,2
Transports	2
Ordures ménagères	5,6
Archéologie	0,15
Boucle locale	0,25
Camping	0,07
Phare de Verzenay	0,055
Total	147,5

Rappel : 124,5 M€ au BP 2021

La déclinaison du projet de territoire

La traduction du projet de territoire



2022 marquera l'engagement de l'exécutif communautaire notamment dans les domaines suivants :

- La **transition écologique et énergétique**, avec le lancement prochain d'une « **stratégie neutralité carbone** », précisant les différents leviers de politique publique à mobiliser pour atteindre cet objectif à l'horizon 2050 (avec une réduction des émissions carbonées de 1.5% par an d'ici 2026),
- les **transports publics** avec la mise en œuvre du **Plan mobilité**, incarné spécifiquement par la renégociation du contrat de délégation des transports urbains ou encore le lancement du schéma cyclable ,
- le **développement économique**, avec le vote prochain de nouvelles aides à l'aménagement foncier, et la mise en place d'un opérateur dédié pour porter nos programmes d'aménagement foncier et offrir aux investisseurs de nouvelles solutions d'immobilier d'entreprise,

- **l'attractivité résidentielle**, avec la poursuite des programmes d'amélioration de l'habitat et la diversification de la typologie des logements dans le cadre de nos grandes opérations d'aménagement (Port Colbert notamment),
- **L'aménagement de nos territoires**, avec le lancement prochain des grands chantiers de la révision du SCOT et de l'élaboration du PLUi, le maintien de nos engagements en matière de voirie et d'aide à l'investissement communal,
- **Le rayonnement extérieur**, avec la construction prochaine d'une « **identité de marque** » qui viendra supporter la nouvelle stratégie d'attractivité,

La dette

BUDGETS (M€)	Encours au 01/01/2021	Encours estimé au 01/01/2022	Encours estimé au 01/01/2023
Principal (dont théorique)	82,4	92,6	103,8
Eau	15,9	19,2	18,8
Assainissement	24,3	21,9	24
Transports	3,4	3,4	2,9
Ordures ménagères	0,74	0,5	9,9
ZA Pontfaverger	0,5	0,4	0,4
BUDGET GLOBAL	127,3	138,1	159,7

La baisse de l'épargne brute, intensifiée par la crise sanitaire, conjuguée à la croissance des investissements, ne permettra plus de diminuer aussi sensiblement que par le passé, l'encours de la dette .